

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MERCREDI 21 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2018.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Lucile FOROT, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY, Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

- Mesdames Amandine GRAY et Pascale PETTAVINO.

Madame Lucile FOROT a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 16 février 2018.

Lecture des décisions prises par M. le Maire

- **Décision n° 2018-02 du 21 février 2018** : Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 578,43 € versée par la compagnie d'assurance Groupama, suite au sinistre survenu au tracteur Renault (vitre de porte et vérin).

- **Décision n° 2018-03 du 23 février 2018** : Signature d'un contrat de location et maintenance d'une durée de 21 trimestres avec la Société C'PRO - Plateau de Lautagne - 53, avenue des Langories - 26000 VALENCE pour trois copieurs, moyennant un loyer trimestriel de 1.200,00 € HT (comprenant un engagement de 21.000 copies N/B et 3.600 copies couleur), auquel se rajoute éventuellement un coût de maintenance pour les copies supplémentaires de 0,005 € HT pour les copies N/B et 0,05 € HT pour les copies couleur.

- **Décision n° 2018-04 du 9 mars 2018** : Signature de l'avenant n° 12 au contrat d'assurance "Villassur" n° 011132341086 auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA Méditerranée prenant en compte la vente de l'immeuble cadastré AB 162 sis "Le Village" (ex. maison DUGAND).

Aménagement du Territoire

Aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts

Pour ce projet, Monsieur le Maire propose de demander également une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et/ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- DEPENSES	508.677,14 € HT
- RECETTES	
• Subvention de la Région	46.320,00 €
• Subvention du Département	30.646,00 €
• Subvention de l'Etat (DETR et/ou DSIL)	145.647,00 €
• Autofinancement communal	286.064,14 €

Total	508.677,14 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts ainsi que son nouveau plan de financement prévisionnel, et décide de solliciter également des aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 et/ou de la DSIL.

Eau-Assainissement

Reprise des réseaux AEP sous la RD 533

Par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé le projet de reprise des réseaux AEP sous la RD533 dans l'agglomération de Désaignes et a décidé de solliciter pour cela des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018, de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Département de l'Ardèche ne finançant pas cette opération, il propose de solliciter également l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération, estimée à 224.138,90 € ht, serait donc le suivant :

- DEPENSES	224.138,90 € HT
- RECETTES	
• Subvention de l'Etat (DETR et/ou DSIL)	67.242,00 €
• Agence de l'Eau (30%)	67.242,00 €
• Autofinancement communal (40%)	<u>89.654,90 €</u>
Total	224.138,90 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de reprise des réseaux AEP sous la RD533 dans l'agglomération de Désaignes, du cimetière jusqu'au pont sur le Sialle, ainsi que son nouveau plan de financement prévisionnel, et décide de solliciter également une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL.

Fonction Publique

Création d'un emploi P.E.C.

Monsieur Bernard BETRANCOURT explique au Conseil Municipal que le contrat CUI-CAE d'assistante culturelle arrive à échéance le 31 mars 2018 et qu'il convient de le renouveler selon les nouvelles dispositions "Parcours Emploi Compétence" (P.E.C.).

Il précise qu'il s'agit d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée, destiné aux personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle. C'est un contrat aidé par l'Etat et le Département (à hauteur de 60%) et exonéré des charges patronales, sur une base de 24 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (Pour : 12 Contre : 1 Abstentions : 0), décide de créer un poste pour un Parcours Emploi Compétence dédié à la culture et aux associations à compter du 1^{er} avril 2018, fixe la durée du contrat à 12 mois, renouvelable, à raison de 24 heures par semaine.

Autres domaines de compétences

Motion relative à l'EHPAD de Lamastre

Alerté par les représentants du personnel de l'EHPAD de l'Hôpital Elisée Charras de Lamastre et par les témoignages des familles, le Conseil municipal de Désaignes, à l'unanimité, et solidairement avec les conseils municipaux du canton de Lamastre qui adoptent la même motion :

- **ATTIRE l'attention** des autorités de tutelle sur la situation dramatique que connaissent les résidents et personnels de cet établissement,

- **DEMANDE instamment** à Monsieur le Préfet et à Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé de créer les conditions d'une table ronde avec les élus de notre territoire, les représentants des personnels et des familles de résidents, Monsieur le Directeur de l'Hôpital Elisée Charras et un représentant de l'ARS. Cette table ronde aura pour objet de faire le point sur la situation de l'EHPAD et sur les solutions à lui apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.